

AGRICULTURE ET CONCURRENCE : VERS UNE NOUVELLE ARTICULATION

DEBROUX Michel

Doctrines. Concurrences Revue des droits de la concurrence.
N°3-2011 – pp. 89-95
(8 pages)

Institut de droit de la concurrence

2011

La reproduction et la diffusion de ce document ne sont pas autorisées, il peut être obtenu auprès de l'éditeur, à partir du lien ci-après :

[http://www.concurrences.com/article_revue_web.php3?id_article=37072
&lang=fr](http://www.concurrences.com/article_revue_web.php3?id_article=37072&lang=fr)

Résumé

La nouvelle réforme de la PAC entrera en vigueur en 2013. Sans modifier par elle-même les règles de concurrence applicables au secteur agricole, cette réforme consacre et amplifie les réformes antérieures, visant à inciter les agriculteurs à adapter leurs décisions économiques en fonction des signaux de marché et non en fonction de subventions européennes. Dans ce contexte, l'application du droit de la concurrence au secteur agricole est sans doute appelé à connaître un regain d'intérêt. Si des malentendus et incompréhensions ont pu exister entre praticiens et autorités de la concurrence d'une part, et tenants d'une "exception" agricole souvent mal comprise d'autre part, on constate aujourd'hui une meilleure prise en compte des spécificités réelles du secteur agricole, qui influencent l'analyse concurrentielle. La contractualisation des relations entre agriculteurs et distributeurs, perçue comme un outil efficace pour lutter contre la volatilité des prix, illustre cette tendance. La question des prix agricoles reste toutefois sensible